

Mis à jour le 03/01/2022

VADEMECUM

Rappels et précisions relatives à la conduite à tenir dans le cadre de la résurgence de la COVID-19 (« cinquième vague »)

Le présent vademécum vient rappeler les règles prévues au protocole sanitaire de l'établissement (point n° 1 à n° 4) et préciser la conduite à tenir pour les élèves ou enseignants dépistés positifs au COVID-19, cas contact ou « cas contact de cas contact » (point n°5).

1. PREALABLE IMPORTANT AVANT DE SE RENDRE EN COURS

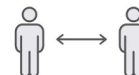
Avant de participer aux cours au Conservatoire, les élèves et les agents sont invités à **prendre leur température chez eux**. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'élève ne doit pas se rendre au sein de l'antenne et les personnels et enseignants ne doivent pas non plus se rendre sur leur lieu de travail.



2. DISTANCIATION PHYSIQUE ET GESTES BARRIERES

Dans les espaces clos (salles de classe,...), la **distanciation physique est obligatoire et est fixée** :

- à 1 mètre entre les personnes si celles-ci sont masquées,
- à 2 mètres si les personnes sont démasquées dans le cadre de la pratique artistique, notamment dans le cadre de l'enseignement des disciplines produisant de plus fortes quantités d'aérosols (ou gouttelettes) souvent de part un usage du souffle, à savoir le chant, les instruments à vent, et les pratiques collectives incorporant le chant et/ou les instruments à vent (ensembles vocaux, à vent, orchestres symphoniques, d'harmonie,...)



Respect des gestes barrières : Obligation d'utiliser le gel hydro-alcoolique (ou équivalent) mis à disposition à l'entrée et à la sortie du bâtiment/de chaque salle. Lavage approfondi des mains au savon obligatoire pour l'élève et l'enseignant avant et après chaque cours, sauf si l'application de gel hydroalcoolique vient d'être réalisée. Tousser ou éternuer dans un coude ou un mouchoir. Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades. Eviter de se toucher le visage.

3. PORT DU MASQUE

- Pour les élèves :

- **Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans.**
- Il est possible de déroger au port du masque et/ou à la distanciation physique quand la nature de la pratique artistique en rend impossible le respect.
- En danse, lorsque le contact est nécessaire et que la règle de la distanciation physique n'est pas applicable, le port du masque est conseillé.



- Pour les enseignants :

- **Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues**, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Il est possible de déroger au port du masque et/ou à la distanciation physique quand la nature de la pratique artistique en rend impossible le respect.
- Pour les pratiques collectives vocales, il est conseillé à l'enseignant de pouvoir respecter une distance de 3 à 5 mètres avec l'ensemble des pratiquants si les masques sont ôtés.

- **Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos et partagés** (siège administratif et antennes). De ce fait, le port du masque est obligatoire dans les bureaux partagés, lors des déplacements dans les couloirs, dans les salles de réunions, dans les véhicules lors des déplacements en mission. Lorsque cela est possible, il est recommandé d'utiliser les bureaux inoccupés pour éviter au maximum les bureaux partagés. Dans les bureaux individuels, le port du masque n'est pas obligatoire, sauf lorsqu'une personne se présente.












4. AERATION DES LOCAUX

Les salles de cours devront être aérées régulièrement par l'enseignant (au moins toutes les heures pendant 10 minutes). Prévoir également une aération régulière au minimum 10 à 15 minutes deux fois par jour dans les espaces communs.



5. CONDUITES A TENIR

Ce document a été mis à jour à partir des informations issues des sites www.gouvernement.fr et www.education.gouv.fr (03/01/22):

Professeurs, personnels et élèves (+12 ans)	
Je suis positif au COVID, avec un schéma vaccinal complet  	Je peux réintégrer le conservatoire au bout de 7 jours, voire 5 jours (si test négatif et absence symptôme)
Je suis positif au COVID, avec un schéma vaccinal inexistant ou incomplet  	Je peux réintégrer le conservatoire au bout de 10 jours, voire 7 jours (si test négatif et absence symptôme)
Je suis cas contact, avec un schéma vaccinal complet  	Je peux réintégrer immédiatement le Conservatoire sous réserve d'un résultat de dépistage négatif à J-0, puis d'autotests négatifs à J+2 et J+4.
Je suis cas contact, avec un schéma vaccinal inexistant ou incomplet  	Je peux réintégrer le conservatoire au bout de 7 jours , sous réserve d'un résultat de dépistage négatif à J+7.
Elèves (- 12 ans) quel que soit son statut vaccinal	
Je suis positif au COVID 	Je peux réintégrer le conservatoire au bout de 7 jours, voire 5 jours (si test négatif et absence symptôme)
Je suis cas contact 	Je peux réintégrer immédiatement le Conservatoire sous réserve d'un résultat de dépistage négatif à J-0, puis d'autotests négatifs à J+2 et J+4.
Cas particuliers	
Je suis "cas contact de cas contact" = je ne suis pas un considéré comme un cas contact <i>(ex : ma fille est cas contact d'une personne dépistée positive au COVID-19 : je ne suis pas cas contact. Je ne serai "cas contact" que si ma fille est dépistée positive)</i>	Je peux réintégrer immédiatement le Conservatoire.
Si lors d'un cours (notamment collectif), un élève participant est dépisté positif au COVID-19, le professeur et/ou le responsable d'antennes en informeront les autres élèves/familles participantes. Dans la mesure où les gestes barrières auraient été strictement appliqués, les élèves concernés ne seraient pas considérés comme cas contacts. Ils seront considérés comme cas contacts si l'ARS/la CPAM les qualifie ainsi ou si les gestes barrières ont été insuffisants.	Je ne suis pas considéré comme cas contact si j'ai participé à un cours où était présent un élève dépisté positif et que les <u>gestes barrières étaient strictement appliqués</u> : je peux donc réintégrer immédiatement le conservatoire (sauf avis contraire de l'ARS/CPAM)
Important	
Les élèves dépistés positifs au COVID-19 devront rapidement prévenir leurs professeurs/responsables d'antenne. 	
L'établissement ne pouvant contrôler la présentation d'un test négatif, <u>les élèves seront réintégrés en cours dans le cadre de la relation de confiance unissant familles et équipes enseignantes</u> : il est toutefois demandé aux parents d'élèves et élèves d'appliquer rigoureusement les consignes formulées dans le présent vademecum.	
Nous demandons à l'ensemble de la communauté éducative d'être particulièrement scrupuleux dans le respect des gestes barrières et mesures sanitaires ; la dégradation de la situation sanitaire dans notre département et au niveau national nécessite une mobilisation de tous et de tous les instants.	